



REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU CDTA49
LE 23/09/2022

Début de la réunion à 20h20

Présents : Alain Jalladeau, Yves Faucheu, Baptiste Audrezet, Patrick Martin, Patrick Ginouves, Mickaël Lefaux, Nathalie Travers, Jean-Pierre Piton, Gilles Olivier, Le Goff Laurent, Noémie Fonteneau

Excusés : Louis Savreux, Christian Grall, Emilie Pantais, Françoise Floch, Jean-Paul Dupuis, Stéphane Airaud, Hélène Girard, Jérôme Devanne,

Absents : Olivier Detoc, Laurent Greffier, Eric Glémet et Bernard Rohmer.

I –MOT DU PRESIDENT

Remerciements aux présents d'être venus. Souhait d'une saison avec beaucoup de concours et de participations aux concours.

Trois démissions : Yvan et Isabelle Brosseau. Yvan s'occupait du matériel du CD. Patrick va remplacer dans un premier temps Yvan. Hélène Girard arrête également le CD et donc sa fonction de trésorière. Il faut trouver un nouveau trésorier.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir le matériel soit stocké dans un point central. Dans un premier temps, uniquement le trapta et les feux.

Proposition de faire un package comprenant le trapta et les feux pour simplifier les flux que tout le matériel voyage en même temps. Vote à l'unanimité d'un tarif unique à 50€ (trapta + feux).

L'argent de la location doit être capitalisé pour pouvoir remplacer le matériel.

II-POINT FINANCIER

- 5507€ sur le compte courant
- 10090€ sur le compte épargne.
- Dépenses : 2580€ de médailles, 500€ pour 20 vestes pour le CDTA.

Au moins deux clubs n'ont pas été remboursés des 4€. Ils doivent envoyer une facture au CDTA indiquant le nombre de licenciés qu'ils avaient au 31/12/2021.

III- DOUBLE-MIXTE

- Point financier :
 - o Dépenses : blasons utilisés 49,40 €, repas arbitres 15€, vin d'honneur 13€ = 77,40€ payés par le CDTA.
 - o Recettes : 208 € (16 € fois 13 équipes inscrites).
 - o Bénéfices : 158,60 €
- Point sur l'organisation : Très bonne ambiance, très convivial malgré le manque de bénévoles.

IV- CHAIRMARTIN

- Vote des modifications du règlement.
- Mail : chairmartin49@gmail.com
- Mise en place de coefficients selon le niveau de l'archer.
- Il est évoqué de revenir aux plateaux pour diminuer le nombre d'archers par manche. La difficulté est de définir quel club va dans quel plateau. Il faudrait répartir en fonction du nombre d'archers ET géographiquement.

- Organismes :
 - o Manche 1 → Ecoflant
 - o Manche 2 → St Macaire
 - o Manche 3 → Saumur
 - o Manche 4 → Cholet ou Daumeray

- Manche parcours → bien sensibiliser les marqueurs pour ne pas se tromper entre le nature et le 3D

V- OUVERTURE DE LA LABELLISATION

La campagne est ouverte. Mail de la FFTA disant que le club peut être éligible à un label. Tout le monde peut prétendre à un label.

Onglet instance. : équipements, bureau, bureau exécutif, comité directeur, fonctions non statutaires (très importantes pour les entraîneurs diplômés ou non) si ce n'est pas rentré, la partie sportive ne pourra pas être validée.

Fiche accueil : équipements dans les salles permanentes (ne sert à rien de remplir les créneaux et nombre d'heures utilisées. Ne sert que dans les salles multisports.) Toutes ces modifications sont prises en compte sous 48h.

Il faudrait faire une réunion spécifique sur la labellisation dans une salle connectée. Nouvelle campagne de labellisation, les labels seront valables deux ans. Clôture le 31 octobre. Alain va proposer une date.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- Subvention pour le sport à l'école : dossier déposé n'a pas été accepté à cause de l'aspect financier. Il faudrait réessayer en étant plus cohérent. Les sommes n'étaient pas en adéquation avec le projet.

- A ce jour, il n'y a pas de club organisateur pour le départemental adulte. Ecoflant devait l'organiser mais n'aura malheureusement pas la salle.

- Départemental individuel jeunes à Angers le 7/01, Départemental équipe jeunes à Murs le 21/01

- Assemblée générale du CDTA : le 04 novembre à Murs Erigné.

- Double-mixte → qui organisera la manche extérieure ?

- Vestes : Des broderies avant et arrière seront réalisées sur chaque veste. Cela coutera environ 30€ par veste.

Fin de la réunion à 22h12.

Rédigé par Noémie Fonteneau le 24/09/2022

Président CDTA49
Patrick Ginouves

Secrétaire adjointe CDTA49
Noémie Fonteneau